

Personnes âgées

Un service de baluchonnage pour soulager les aidants

Le département du Lot-et-Garonne a développé, avec deux associations d'aide à domicile et des partenaires financiers, un service de répit pour les aidants sur le principe du baluchonnage, importé du Québec.

S'aérer quelques jours, prendre du temps pour soi et hors de chez soi, sans culpabiliser et en confiance : c'est désormais possible pour les aidants du Lot-et-Garonne grâce au dispositif de baluchonnage, lancé début 2012 sur trois secteurs. Encore peu répandu en France, il consiste à remplacer l'aidant à son domicile par des auxiliaires de vie, qui



© Laetitia Delhon

➤ **Éveline Delay**, chef du service personnes âgées et personnes handicapées au conseil général du Lot-et-Garonne.

Fiche technique

- **Financement annuel :** 27 000 € de la CNSA, 10 000 € de la Carsat, 15 000 € du conseil général, 9 000 € de la MSA et 3 000 € du RSI
- **Bénéficiaires :** 15 en 2012, dont certains plusieurs fois
- **Personnel :** 5 baluchonneuses par secteur

se relaient en continu auprès de la personne dépendante pendant plusieurs jours. « Plusieurs années après la mise en place de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), nous constatons que celle-ci produit vraiment ses effets, résilie Éveline Delay, chef du service personnes âgées et personnes handicapées au conseil général. Dans notre département, très rural, le taux de bénéficiaires maintenus à domicile s'élève en effet à 66 %, ce qui constitue sûrement le plus fort taux de la région. » Dans ce contexte, le répit des aidants est devenu un enjeu majeur. « Le principal objectif du baluchonnage, c'est d'éviter l'épuisement de ces derniers, poursuit Jean-Luc Barbe, vice-président du conseil général et président de la

commission action sociale, insertion et habitat. Beaucoup veulent maintenir leur proche à domicile, mais se heurtent à cette limite, en raison de leur forte implication quotidienne. Des situations de maltraitance passive ou cachée peuvent donc survenir, sans être avouées car elles sont contraires au désir de s'occuper des siens. Le baluchon peut permettre de désamorcer ce processus. » Des petites structures d'hébergement temporaires existaient bien sur le territoire, mais elles n'apparaissaient pas adaptées aux personnes très dépendantes, atteintes ou non de la maladie d'Alzheimer. Le département, sous l'impulsion notamment de l'Association du service à domicile (ADMR), a donc travaillé à la faisabilité du baluchon-

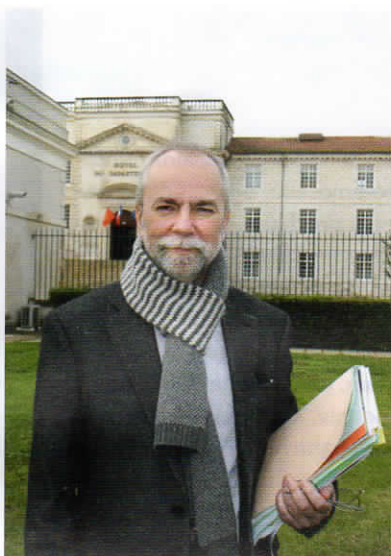
nage, qui a été inscrit dans le schéma gérontologique 2011-2015 et adopté en novembre 2010.

Il aura dès lors fallu une année pour lever les obstacles importants à la mise en place du dispositif, en raison d'abord du droit du travail : si au Québec ou en Belgique, le baluchonnage peut-être effectué par la même professionnelle pendant plusieurs jours, en France, le code du travail impose des temps de pause obligatoires toutes les 6 heures et un temps de travail de 10 heures maximum par jour, sauf dérogation. « Nous nous sommes rapprochés très tôt de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) pour étudier nos possibilités, explique É. Delay. Nous avons obtenu son aval pour des rotations toutes les 8 heures sans pause et des horaires de nuit élargis anticipant les dispositions de la convention collective unique entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012 (1). »

Trouver des partenaires

Deuxième obstacle majeur : le coût. « Proposer un tel service 24 h/24, est très onéreux, précise J.-L. Barbe. Nous souhaitons en outre que le reste à charge pour la personne soit supportable. » Impossible donc de se passer de partenaires : la Mutualité sociale agricole (MSA), la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), le Régime social des indépendants (RSI) et surtout la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), avec laquelle une convention de trois ans a été signée, financent le service avec le conseil général. Deux associations d'aides à domicile, l'ADMR et l'Union nationale de l'aide, des soins et des services à domicile (UNA) Lot-et-Garonne, également membres du groupe de travail, étaient de leur côté volontaires pour déployer le dispositif avec leur personnel. Sur la base d'une étude de la MSA, qui montrait sur certains territoires la présence de nombreuses personnes dépendantes à domicile dont les aidants sollicitaient peu d'aide, trois secteurs ont été ensuite déterminés.

Ainsi, dans le secteur de Lauzun-Castillonnès, au nord du département, le dispositif a été lancé avec l'UNA Lauzun et sa « référente baluchon-



© Lætitia Delbon

► Jean-Luc Barbe, vice-président du conseil général et président de la commission action sociale.

nage », chargée de faire le lien entre le service et les familles. « J'ai procédé au recrutement des baluchonneuses au sein de mon équipe, explique Frédérique Herment, référente et responsable de l'UNA Lauzun. Cinq auxiliaires de vies, dont une remplaçante, se sont portées volontaires. Ces professionnelles avaient de l'ancienneté et n'ont pas reçu de formation spécifique. L'une d'elles, en fin de carrière, s'est aussi saisie de cette opportunité

pour travailler autrement, car elle commence à éprouver des difficultés à exercer en tant qu'auxiliaire de vie, poursuit la référente. Mon rôle consiste également à répondre aux demandes des familles, en pratiquant d'abord des évaluations à domicile, au moyen d'un guide élaboré par le conseil général, pour savoir si la situation du bénéficiaire correspond aux critères requis. Ensuite, nous envoyons un devis aux familles. »

Une fois ces formalités effectuées, la référente se rend au domicile de la personne avec les baluchonneuses et leur remplaçante. Les habitudes de vie, les contacts médicaux ou paramédicaux, l'emplacement du compteur ou le fonctionnement de l'électroménager : tout est passé au peigne fin pour faciliter l'installation des professionnelles. « Nous vérifions avant tout qu'une chambre est disponible pour les baluchonneuses, qui doivent avoir un espace à elles » précise F. Herment. Pour bénéficier du dispositif, les familles demandeuses doivent anticiper au minimum 10 jours avant le séjour prévu, afin que les associations puissent organiser les rotations. « Il ne s'agit pas d'un dispositif d'urgence, précise J.-L. Barbe. C'est un service social et non pas sanitaire ou péri-sanitaire. » Une fois au domicile, les balu- ➤

➤ D'autres dispositifs en France, en mal de financement

Des dispositifs de baluchonnage, aux modalités légèrement divergentes, ont été mis en place dans quelques départements. Leur point commun : les difficultés de financement. Ainsi, fer de lance du baluchonnage à la française, l'association Aide et répit Auvergne serait « momentanément en cessation d'activité » après deux années d'expérimentation d'un service de « relayeuses ». Malgré un partenariat financier initial avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), l'agence régionale de santé (ARS) et le conseil général, le dispositif qui coûtait entre 90, 40 ou 20 € la journée, selon les ressources des bénéficiaires, n'a pas pu être pérennisé. Dans le Nord, à Bergues, un dispositif baptisé « interm'aide » est porté depuis trois ans par l'Association pour la promotion d'actions pour les personnes âgées ou dépendantes (Apapad) et sa plateforme de répit expérimentale, la maison d'Aloïs. Deux « interm'aidantes », avec un renfort si nécessaire, interviennent trois fois par mois à domicile, pour une durée moyenne de 3 jours et 2 nuits (et un coût pour cette durée de 100 €). Là encore, la structure cherche des financements complémentaires pour développer ses interventions. Par ailleurs dans l'Essonne, la CNSA a récemment signé une convention pour un dispositif similaire à celui du Lot-et-Garonne.

(1) www.tsa-quotidien.fr, 3 janv. 2013.

chonneuses se relaient par tranche de 7 heures pendant la journée, avec une vacation de nuit de 21 heures à 7 heures du matin, et un temps de relais d'un quart d'heure entre chaque tranche horaire.

« C'est une autre façon de travailler, une expérience différente et plus prenante, décrit Céline Faugère, "baluchonneuse" à l'UNA Lauzun. On prend le temps, on est totalement disponible pour la personne, sans rien exiger. Nous faisons des choses que l'aidant ne fait plus, par manque de temps ou par épuisement, comme partir en promenade. Souvent d'ailleurs, les bénéficiaires sont moins exigeants avec nous qu'avec l'aidant. » Dans ce secteur, neuf personnes ont déjà fait appel au service, dont certaines plusieurs fois. « Tout s'est très bien passé, raconte

Lucien Bonmartin, aidé. Nous sommes allés au repas de pêche, et la prochaine fois nous irons dans les Landes pour voir mes amis de la chasse. » Lui qui sort très peu depuis son invalidité semble avoir retrouvé de l'entrain, tout comme sa sœur, son aidante. « Je suis très contente du baluchonnage, explique Christiane Torresan. Je pars l'esprit tranquille, en confiance, je me vide la tête et cela me fait du bien. » Non loin de là, à Castillonès, Christiane Longepée a également fait appel au service pendant quatre jours pour sa mère, très dépendante. « Je suis partie dans les Pyrénées. Quand je suis revenue, elle m'a dit : tu es déjà là ? Tout s'est très bien passé, les baluchonneuses ont été formidables. L'expérience est à renouveler. »

Avenir financier

Le dispositif a toutefois atteint ses limites pendant l'été. « Un des baluchonnages a duré plus d'un mois, relate F. Herment. C'était trop long, à la fois pour la personne et pour l'équipe. » Les baluchonneuses ont alors exprimé le souhait de bénéficier de groupes de parole et d'une formation plus spécifique. « Nous avons besoin d'un espace pour nous exprimer, car s'occuper longtemps d'une personne qui répète sans cesse la même chose, cela peut devenir épuisant aussi pour nous » confirme C. Faugère.

Cette expérience a aussi engendré un coût financier important. « Nous avons parié sur des séjours courts, et nous avons été un peu dépassés sur Lauzun, avoue É. Delay. Nous ne nous attendions pas à ce que les gens sollicitent autant le service. Du coup, et notamment en raison de ce baluchonnage trop long, le déficit sur le secteur est estimé à 10 000 €. Nous avons donc décidé de limiter la durée du service à quinze jours et de le recentrer vraiment sur les secteurs, car si certains baluchonnages hors secteurs ont été acceptés, cela représente un coût important en termes de déplacement. »



De gauche à droite, Céline Faugère, baluchonneuse, Christiane Torresan, aidante, Frédérique Herment, référente baluchonnage à l'UNA Lauzun, et Lucien Bonmartin, aidé.

La pérennité financière du dispositif constitue donc la grande inconnue : elle n'est pas assurée, car la convention avec la CNSA, principal financeur, n'est signée que pour trois ans. Et si le tarif pour les bénéficiaires, en majorité allocataires de l'APA, est pour l'heure très faible, avec un reste à charge situé entre 2 et 5 € de l'heure et déductible des impôts, il pourrait être augmenté. « L'avenir du service dépend des partenaires financiers, confirme É. Delay. Il va falloir essayer de renouveler la convention avec la CNSA ». En tout, une quinzaine de personnes dans les trois secteurs ont déjà eu recours au dispositif, avec de nombreux renouvellements. D'autres territoires devraient pouvoir en bénéficier, mais son extension à l'ensemble du département se heurte là aussi à une limite financière. « Le baluchon peut coûter cher, mais il faudrait pouvoir mesurer s'il ne génère pas une économie quelque part », souligne J.-L. Barbe, qui insiste sur « les retours positifs » de tous les acteurs. ■

Laetitia Delhon

CONTACT

Conseil général du Lot-et-Garonne
Direction du développement social
1633, avenue du Général-Leclerc
47922 Agen cedex 9
Tél. : 05 53 69 40 95
E-mail : rfonten@cg47.fr

Ce qu'ils en pensent

« Le baluchonnage peut permettre de désamorcer le processus de maltraitance passive. »

Jean-Luc Barbe

« C'est une autre façon de travailler, on prend vraiment le temps avec la personne. »

Céline Faugère

« L'avenir du dispositif dépend des partenaires financiers. »

Évelyne Delay